Code de conduite et règlement vestimentaire

À compter du 31 janvier 2026

1. Objectif

L'objectif de cette politique est de préserver les traditions, la réputation et les standards du Club, garantissant une atmosphère de courtoisie, de dignité et d'excellence pour les membres et leurs invités en tout temps.

---

2. Conduite générale

2.1 Responsabilité des membres

- Les membres sont entièrement responsables de la conduite, du comportement et de la conformité de leurs invités.
- Les invités ne peuvent accéder au Club que lorsqu'ils sont accompagnés d'un membre, sauf autorisation expresse de la direction.

2.2 Normes de comportement

- Toutes les personnes présentes dans l'enceinte du Club sont tenues de se comporter de manière respectueuse, courtoise et sportive.
- Le langage abusif, la conduite désordonnée, l'ivresse excessive ou les comportements nuisibles à la réputation du Club ne seront pas tolérés.
- Les membres doivent faire preuve de considération envers le personnel, les autres membres et les invités en tout temps.

2.3 Utilisation des appareils mobiles

- Les téléphones mobiles doivent rester en mode silencieux en permanence.
- Les appels téléphoniques ne sont pas autorisés dans l'enceinte du Club, sauf dans des zones suivantes : parking et à l'intérieur des voitures.

2.4 Médias sociaux

1. La diffusion sur les réseaux sociaux de photographies ou vidéos personnelles identifiant le Royal Golf Club de Belgique n'est pas autorisée. La publication, à des fins

commerciales, de toute photo prise n'importe où sur la propriété du Club identifiant le Royal Golf Club de Belgique n'est pas autorisée.

2. Toute référence écrite au Royal Golf Club de Belgique, à ses membres, activités et pratiques qui est ou pourrait devenir accessible au public n'est pas autorisée (par exemple, hashtags, commentaires, publications, check-ins de localisation, etc.).
3. Les membres et invités du Club ne peuvent discuter de l'adhésion, des événements, politiques, règles, statuts ou activités du Club via les plateformes sociales ou professionnelles.

---

3. Étiquette du golf et conduite sur le parcours

Le code de conduite et le rythme de jeu indiqués dans les règles locales doivent être strictement respectées, entre autres

- Les traditions et l'étiquette du golf
- Entreprendre toute action pour prendre soin du parcours
- Le respect du time par
- Pour rappel, il est interdit de fumer et de vapoter dans les installations sportives en Belgique depuis le 1er janvier 2025.

---

4. Comportement au club-house

- Le Clubhouse doit être considéré comme un lieu de plaisir tranquille et d'interactions sociales raffinées.
- Les casquettes et visières ne sont pas autorisées dans le Clubhouse.
- Courir, crier ou adopter des comportements perturbateurs n'est pas acceptable.
- Les enfants doivent être surveillés en permanence et respecter le règlement du Club.

---

5. Règlement vestimentaire

5.1 Principes généraux

Toute tenue portée dans l’enceinte du Club doit être soignée, propre et adaptée au lieu, reflétant les traditions et les standards du Club.

La direction se réserve le droit de déterminer à tout moment l'acceptabilité des tenues.

5.2 Parcours de golf et installations d'entraînement

Tenues autorisées pour les hommes :

- Polos de golf à col

- Pantalons de golf
- Chaussures de golf
- Casquettes portées correctement (orientées vers l'avant)
- Bermuda avec des chaussettes montées à hauteur des genoux pour les membres et les visiteurs âgés de 18 ans ou plus

Non autorisées :

- Pantalons ou shorts cargo
- Vêtements de sport, leggings, joggers ou survêtements
- T-shirts, débardeurs ou chemises sans manches
- Pulls à capuche
- Vêtements avec des logos, slogans ou publicités trop en vue

Tenues autorisées pour les dames :

- Jupes et shorts spécifiques au golf
- Chemises sans col avec manches uniquement

Non autorisées :

- Polos et robes sans col, hauts et t-shirts sans col
- La longueur des shorts et jupes ne doit pas dépasser 10 cm au-dessus des genoux

---

6. Remises des prix

- Veste et chemise obligatoires
- Une cravate est obligatoire pour les gagnants

La tenue de golf, y compris les chaussures de golf, les chaussures de sport et les baskets, est strictement interdite, autant pour les adultes que pour les enfants.

---

7. Vestiaires

- Les vestiaires sont des espaces privés réservés aux membres et aux invités autorisés.
- L'utilisation du téléphone mobile est strictement interdite.

---

8. Conformité et application

- Le directeur et le personnel désigné sont autorisés à faire appliquer cette politique.
- Les membres peuvent être invités à changer de tenue ou à s'abstenir de certains comportements.

- Des infractions répétées ou graves peuvent entraîner des mesures disciplinaires, y compris la suspension ou la résiliation de l'adhésion, conformément aux statuts du Club.

Processus de sanction :

- 1ère infraction : avertissement verbal
- 2ème infraction : avertissement écrit
- 3ème infraction : décision du comité

---

9. Discrétion

Le Club se réserve le droit d'interpréter et d'appliquer ces règlements à sa seule discrétion afin de protéger les normes, les traditions et la réputation du Club.